

Revue
internationale
d'éducation de Sèvres

Revue internationale d'éducation de Sèvres

53 | avril 2010

Qualité, équité et diversité dans le préscolaire

Des services intégrés de l'enfance pour tous en Angleterre

Children's Centres for All The English case

Centros integrados para todos los niños. El caso de Inglaterra

Christine Pascal et Tony Bertram

Traducteur : Valérie Téhio



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/905>

DOI : 10.4000/ries.905

ISSN : 2261-4265

Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2010

Pagination : 77-87

ISSN : 1254-4590

Référence électronique

Christine Pascal et Tony Bertram, « Des services intégrés de l'enfance pour tous en Angleterre », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 53 | avril 2010, mis en ligne le 01 avril 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/905> ; DOI : 10.4000/ries.905

Des services intégrés de l'enfance pour tous en Angleterre*

Chris Pascal
Tony Bertram

Depuis 1997, le gouvernement anglais a beaucoup investi dans l'éducation et le soin à la petite enfance. À partir de 2004, un financement public significatif a été assuré pour développer, à travers l'Angleterre, un réseau généralisé de *Children's Centers and Extended Schools* (Centres de l'enfance et d'écoles ouvertes) s'appuyant sur d'autres dispositifs existants et offrant un grand nombre de services aux enfants, à leurs familles et aux municipalités, en particulier dans les zones les plus défavorisées. Ces centres sont destinés à rassembler des services de soin à la petite enfance, d'éducation préscolaire de qualité, d'aide aux familles et de santé et à servir de centres relais municipaux pour les parents et les fournisseurs de services de soins aux enfants de tous âges : « En dernier ressort, les centres de l'enfance seront un point focal pour rationaliser le large éventail d'initiatives existant dans les communes, en construisant des liens vitaux entre éducation, emploi, santé et services sociaux » (Cabinet du ministre, 2002).

Cet article retrace le développement de cette politique de centres de l'enfance, ce qu'est un centre, comment un tel service intégré a évolué sur la période, les bénéfices de tels services intégrés pour les enfants et leurs familles et les défis actuellement posés à leur développement.

JUSQU'OU VA LA POLITIQUE D'INTÉGRATION ?

Pour réfléchir à la situation actuelle des services de petite enfance en Angleterre, il importe de rappeler à quel point, dans ce domaine, la politique et la pratique se sont développées au cours des dix dernières années. À la fin du XX^e siècle, l'Angleterre avait un système d'aide aux enfants et aux familles qui couvrait presque tout le pays mais fragmenté, épars, sous-financé, déprécié et, dans de trop nombreux cas, de qualité médiocre. Avant 1997, l'offre de services à la petite enfance était avant tout une affaire de choix privé (Moss, 1996), avec un grand nombre d'offres publiques, privées ou associatives, allant des puéricultrices, des nourrices, des centres récréatifs, des garderies publiques ou privées, à des écoles maternelles et des crèches à journée complète ou non. Cette

* Article traduit par Valérie Tehio.

offre était assurée soit de façon continue, pour la journée complète ou la demi-journée, soit sur des périodes données, quelques heures par semaine. Il n'était assurément pas question d'équité ou d'accès pour l'ensemble des familles, malgré l'augmentation du travail féminin et la pauvreté croissante des familles ayant de jeunes enfants. En fait, avoir accès à des services de qualité était un jeu de hasard en Angleterre et les pauvres avaient en général le plus faible accès à un soutien de cet ordre. Même pour les familles ayant de hauts revenus, le système était inadéquat et éparé, obligeant les enfants à passer d'un endroit à l'autre plusieurs fois par semaine pour tirer profit des différentes offres disponibles. Ce système ne répondait assurément pas aux exigences de la vie familiale et professionnelle de ce début de XXI^e siècle.

Les premières années de ce siècle ont été marquées en Angleterre par la tentative gouvernementale de changer complètement et de manière innovante la situation, et de mettre en place un système d'appui et de services aux enfants et aux familles entièrement redéfini et intégré. La recherche et la créativité développées dans le cadre des programmes innovants et visionnaires tels que *Early Excellence* (Excellence précoce) et *Sure Start* (Un bon départ) ont apporté des enseignements importants sur ce qui marche et sur les types de services qui sont efficaces pour changer la vie des enfants. Fin 2003, on dénombrait 524 programmes locaux *Sure Start* destinés aux municipalités les plus défavorisées et 104 centres *Early Excellence*. De plus, en 2001, il existait un programme de crèches de proximité visant à créer 45 000 nouvelles places de qualité, accessibles et abordables, pour accueillir en journée complète des enfants de moins de 5 ans dans les zones les plus pauvres du pays. À partir de 2004, ces programmes ont formé la base du nouveau concept de centres de l'enfance *Sure Start* et un programme de développement graduel de ces centres a été initié dans les municipalités les plus pauvres, afin qu'en 2010, il y ait 3 500 centres de l'enfance en Angleterre, un par communauté.

Dans les centres de l'enfance, les services intégrés de la petite enfance sont maintenant accessibles de façon courante, dans toutes les municipalités d'Angleterre, à une échelle et avec un niveau de financement sans précédents dans l'histoire du pays. L'intention était que ces centres soient accessibles à tous les enfants et leurs familles, quels que soient leur résidence, leur revenu et leur statut. Nous considérons qu'il s'agit d'une politique courageuse et visionnaire. C'est pourquoi il nous semble justifié de nous en réjouir mais il est également important et d'actualité de faire le point, de réfléchir à ce qui a été réalisé et d'évaluer si cette politique évolue dans le bon sens et si d'autres actions doivent être menées pour garantir le maintien de l'objectif réformateur pour tous les enfants à venir. Cet article réfléchira à certaines de ces questions et permettra éventuellement d'envisager ce qui doit encore être fait pour assurer la création d'un service de niveau mondial que méritent les plus jeunes et plus vulnérables citoyens de notre société.

QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE L'ENFANCE ?

Les centres de l'enfance sont des services généralisés d'un statut inédit destiné aux enfants de moins de 5 ans et à leurs familles. Créés en 2004 avant d'être intégrés aux services sociaux publics anglais en 2009, ils offrent des services venant de différents organismes dans chaque municipalité, de manière flexible et attentive aux besoins des jeunes enfants (de 0 à 5 ans) et de leurs familles. Le gouvernement entend que l'offre de services intégrés de qualité soit large et ait un impact durable sur les enfants, leurs parents et la communauté au sens large. Les centres de l'enfance contribuent à l'engagement gouvernemental en :

- mettant fin à la pauvreté des enfants ;
- améliorant les chances des jeunes défavorisés ;
- garantissant un meilleur départ dans l'existence pour chaque enfant ;
- offrant de meilleures opportunités à leurs parents ;
- rendant accessibles des soins à la petite enfance abordables et de qualité ;
- créant des communautés plus fortes et plus sûres.

Le programme des centres de l'enfance se fonde sur l'idée que fournir une offre intégrant éducation, soin, appui aux familles et services de santé à partir d'un point d'accès central est un facteur clé pour garantir de meilleures chances aux enfants et aux parents, en particulier pour les enfants défavorisés. L'idée en elle-même n'était pas nouvelle en Angleterre. Les centres de l'enfance ont été développés à partir de bonnes pratiques préexistantes et ne sont pas nés en un jour. L'Angleterre inaugura cette approche d'un service intégré multi-sectoriel en lançant une série d'initiatives expérimentales telles que le programme de centres *Early Excellence*, le programme local *Sure Start*, le programme de crèches de proximité et le service élargi d'écoles maternelles. Ces programmes furent introduits entre 1997 et 2003 afin d'expérimenter sur le terrain le concept de services intégrés, d'appuyer l'expérimentation, d'étudier et de documenter l'impact et l'efficacité de ces programmes. Chaque programme proposait une perspective différente : le programme *Early Excellence* avait pour objectif d'offrir des programmes d'apprentissage de qualité pour les enfants et d'innovation éducative pour les parents, intégrant des services de garderie, de santé et d'aide aux familles. Le programme local *Sure Start* était davantage orienté vers la santé. L'initiative des crèches de proximité avait pour objet d'offrir des services de garde d'enfants abordables dans des zones défavorisées afin de soutenir l'emploi. Chaque programme avait été sérieusement évalué (Belsky et Melhuish, 2007 ; Smith *et al.*, 2007 ; Pascal, Bertram *et al.*, 2002) afin de vérifier et d'estimer l'impact, l'efficacité et le fonctionnement de ces programmes intégrés dédiés à la petite enfance. L'enseignement tiré de ces programmes a nourri le développement du nouveau programme généralisé de centres de l'enfance qui venait les remplacer. Construire à partir de ces pratiques préexistantes et du savoir accumulé par les évaluations

de la qualité des services signifie que, depuis 1997, un nombre significatif de familles ayant de jeunes enfants ont bénéficié en Angleterre de ces services intégrés. Un élément essentiel tiré des évaluations des différents programmes a été qu'un service universel est plus à même qu'un service spécialisé de répondre aux besoins des défavorisés et d'améliorer la situation des enfants et de leurs familles. Il était de ce fait requis d'étendre le bénéfice des centres de l'enfance à toutes les familles – et en particulier d'offrir de manière intégrée des services dans les zones les plus nécessiteuses. On peut donc considérer cette approche comme une généralisation progressive.

Les résultats de l'évaluation (Sylva *et al.*, 2003) montraient aussi que l'apport d'un enseignant de qualité était un élément décisif d'un centre de l'enfance intégré, et il est apparu crucial que les autorités locales garantissent aux enfants accueillis dans les centres la meilleure expérience possible de soin et d'éducation. Les centres sont, pour nombre de familles et d'enfants, leur première expérience du soin à l'enfance et de l'éducation. Les enseignants y jouent donc un rôle important pour que le centre apparaisse comme un lieu accueillant et agréable.

L'essentiel de l'offre du centre de l'enfance comprend : un apprentissage précoce, des soins, un soutien aux familles, des services de santé, des services de proximité pour les enfants et les familles qui ne fréquentent pas le centre, un accès à la formation et une aide à l'emploi. Les centres de l'enfance se veulent des modèles de travail multisectoriel et de collaboration. L'objectif essentiel du centre est de fournir des apprentissages de qualité et un soin à temps complet pour les enfants depuis leur naissance. On attend des centres de l'enfance qu'ils fournissent les services suivants aux enfants de moins de 5 ans et leurs familles :

- une éducation précoce intégrée à un soin à temps complet, assurant une identification de besoins éducatifs spéciaux et de handicaps et une offre de soins adaptée à ces besoins ;
- un lien de proximité avec les parents ;
- un appui aux familles, y compris une aide aux parents ayant des besoins spéciaux ;
- des services de santé ;
- un centre de référence pour les puéricultrices et un point focal de la municipalité pour les parents et les fournisseurs de services à la petite enfance ;
- des liens efficaces avec le Centre de l'emploi, les fournisseurs locaux d'offres de formation et les institutions de formation continue et d'enseignement supérieur ;
- des liens efficaces avec les services d'information de l'enfance, les crèches de proximité, les associations périscolaires, les centres aérés et les écoles élargies ;
- une gestion et une formation des ressources humaines.

Selon la nouvelle législation¹ (Loi de l'enfant, 2004 ; Loi du soin à la petite enfance, 2006 ; Loi sur l'apprentissage, les compétences et l'éducation des enfants, 2009), les autorités locales d'Angleterre se sont vu confier une responsabilité stratégique dans la mise en œuvre des centres de l'enfance. Elles définissent leur implantation, leur développement afin d'atteindre les objectifs définis par le ministère des enfants, écoles et familles (DCFS)², en concertation avec les parents et les partenaires clés. La majorité des centres de l'enfance ont été développés sur la base des programmes locaux financés par l'État, *Sure Start*, crèches de proximité et centres *Early Excellence*. Cependant, le DCFS encourage également les autorités locales à innover pour développer d'autres offres locales dans les secteurs publics, privés et bénévoles. Comme le programme de centres de l'enfance se construit principalement à partir de l'offre existante, très peu de centres ont été des créations pures.

DÉFIS POUR DÉVELOPPER DES SERVICES INTÉGRÉS GÉNÉRALISÉS

Nous restons convaincus que la direction générale et les priorités politiques qui sont de généraliser des services intégrés pour tous les enfants et les familles d'Angleterre sont tout à fait justes. Le développement des centres de l'enfance dans toutes les communes anglaises devrait être achevé au printemps 2010. Il est prévu que l'accès de tous les enfants et familles d'une zone à ces services soit acquis grâce au partenariat actif avec tous les autres prestataires éducatifs et de soin à la petite enfance (*ECEC*), sous la coordination des centres de l'enfance. Il reste un travail considérable pour assurer que toutes les familles qui le souhaitent aient réellement accès à ces services et pour que tous les fournisseurs travaillent en partenariat avec ces centres de l'enfance. C'est l'une des principales priorités. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place un financement additionnel destiné aux acteurs de tous les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux afin d'améliorer la qualité des services pour stimuler ces rapprochements : il est réservé aux prestataires qui travaillent en partenariat, accueillent les enfants désavantagés et améliorent les qualifications de leur personnel. Il est certain que les centres de l'enfance sont maintenant le principal moyen de fournir un appui intégré de haute qualité aux enfants et aux familles d'Angleterre. Leur nouveau statut juridique, défini en novembre 2009, qui leur accorde le même statut qu'un établissement scolaire montre quel profond changement a été opéré. La situation est loin d'être parfaite et certains considèrent que ces centres sont un compromis qui n'a pas tenu toutes ses promesses de complète restructuration du secteur (Moss, 2008). Cependant, nous pensons que la création d'un centre de l'enfance dans chaque commune,

1. *Children Act 2004, Childcare Act 2006, Apprenticeship, Children, Skills and Learning Act 2009.*

2. *Department for Children, Schools and Families.*

ouvert et accessible à tous, à partir de services existants qu'il élargit, est non seulement la solution la plus pragmatique mais aussi la plus juste socialement et éthiquement, et contribue à créer des collectivités plus inclusives, plus équitables et plus solidaires. Les enjeux sont importants car de tels centres peuvent modifier les situations de vie et créer des opportunités différentes, en particulier pour les membres les plus vulnérables de la société.

Depuis que les travaillistes ont accédé au gouvernement en 1997, nous avons assisté à des évolutions radicales et remarquables dans la politique et la pratique liée à la petite enfance.

Des augmentations significatives et continues de l'investissement dans les services à la petite enfance ont été consenties pour soutenir le programme d'expansion et de transformation du secteur. Le financement total des centres de l'enfance a augmenté chaque année en Angleterre, à mesure que le programme se développait. Le ministère responsable a indiqué qu'« en 2010, le gouvernement aura investi directement plus d'un milliard de livres par an pour appuyer les centres de l'enfance, en sus des ressources récurrentes mises en place par les services nationaux de santé (NHS) pour les services à l'enfance et à la santé maternelle et pour les centres de l'emploi et de la formation des adultes » (DCFS, 2010).

La législation anglaise de 2006, 2008 et 2009 fixe le cadre réglementaire par lequel les droits des parents et enfants à bénéficier de services subventionnés à la petite enfance sont garantis et donne un statut juridique aux centres de l'enfance, pour la première fois en cinquante années d'existence d'un État-providence en Angleterre.

La création et le renforcement du nouveau curriculum du premier âge, de la naissance à 5 ans s'appuie sur l'état de la recherche récente et du savoir sur le développement de l'enfant et son apprentissage. Il met l'accent sur un apprentissage ouvert et équilibré basé sur le jeu, appuyant particulièrement le développement d'un bien être socio-émotionnel, de la communication et des compétences langagières. Il met aussi en avant le partenariat des parents et de la famille.

Le développement d'un personnel spécialisé dans la petite enfance va de pair avec le souci constant d'un renforcement des compétences et d'une amélioration professionnelle, en termes d'améliorations des qualifications, des statuts et des conditions d'emploi.

Pendant, quelques inquiétudes subsistent. Nous craignons que les responsables politiques préfèrent considérer la question de la petite enfance (0 à 5 ans) comme séparée de la politique éducative, qui a historiquement tendance à se concentrer sur les enfants de 5 à 19 ans. Même si les termes de développement et d'apprentissage sont utilisés par la documentation gouvernementale récente, la place d'une éducation préscolaire de qualité dans la politique des services intégrés à la petite enfance est de plus en plus questionnée et une approche plus orientée vers la santé et le soin à l'enfant est proposée par l'opposition. Il y a un débat pour savoir si l'exigence de fournir des situations

d'apprentissage de haute qualité par l'intermédiaire d'enseignants qualifiés (dont nous savons combien ils sont indispensables pour la qualité des résultats des élèves) dans le cadre de ces nouveaux services ne sera pas réduite, ni ne devrait même l'être pour des raisons financières et philosophiques.

Il nous semble difficile de justifier la loi de 2006 qui définit un nouveau rôle des autorités locales en tant que responsables du « marché » du soin à la petite enfance tout en ne leur permettant pas de fournir elles-mêmes ces services, alors qu'historiquement, ce sont les autorités locales qui ont développé certaines des offres les plus fortes et les plus prometteuses. Nous reconnaissons la contribution remarquable des secteurs privés et bénévoles, mais cette politique pourrait être considérée comme un moyen de privilégier, au sein du « marché », le secteur privé et associatif aux dépens du secteur public.

Alors que le service universel des centres de l'enfance s'étend aux 70 % des quartiers « plus avantagés » dans sa phase finale de développement, une recommandation a été publiée qui peut être vue comme une volonté de diminuer et de diluer l'exigence de qualité des centres de l'enfance, en tant qu'ils ont pour principe fondamental d'offrir aux enfants des expériences d'apprentissage de haute qualité. Ainsi, les centres de l'enfance de la phase 3 n'ont pas besoin de fournir les services de la petite enfance eux-mêmes mais doivent seulement informer les parents des services de l'enfance qui sont à leur disposition dans la commune. Cela signifie qu'il n'y a pas d'équipe spécialisée de professionnels qui travaillent ensemble comme une « équipe autour de l'enfant », démarche centrale dans le principe d'une pratique intégrée.

Enfin, nous espérons que malgré les changements politiques, le nouveau gouvernement tiendra son engagement d'établir le diplôme de licence comme niveau standard recommandé pour la majorité des professionnels de la petite enfance, les résultats de la recherche (Sylva *et al.*, 2003) démontrant le bénéfice qu'en tirent les enfants. Il est urgent d'investir davantage dans la formation et la qualification et un travail considérable est nécessaire pour redéfinir la formation professionnelle des enseignants, des personnels de santé et des travailleurs sociaux, afin de répondre aux besoins d'un travail d'équipe multisectoriel. Les modèles de formation traditionnels uni-professionnels, comme la formation des enseignants ou la formation des travailleurs sociaux, sont désormais caduques et inappropriés pour des professionnels qui travaillent avec des enfants et des familles dans un contexte qui favorise la collaboration pluri-professionnelle.

LES AVANTAGES DES SERVICES INTÉGRÉS

Une nouvelle évaluation des centres de l'enfance, annoncée en 2009, a été reportée à 2012 et il n'y a donc pas actuellement de résultats documentés au niveau national pour vérifier l'efficacité du dispositif des centres de l'enfance. Néanmoins, il existe des données venant de la documentation locale des centres

ouverts pendant la phase 1 et 2 et toujours en activité. Elles suggèrent que les centres atteignent leurs principaux objectifs de satisfaction des besoins des enfants et des familles à travers leurs réponses intégrées qui associent plusieurs organismes et se situent dans l'environnement de proximité de la commune. En l'absence d'évaluation nationale, nous proposons d'écouter les parents et les professionnels qui ont participé à l'évaluation des premiers services intégrés. La série de citations qui suit vient de l'évaluation nationale du programme *Early Excellence* (Pascal et Bertram, 2002) et illustre l'impact que de tels services à l'enfance et à la famille peuvent avoir.

Les bénéfiques pour les enfants

Les bénéfiques pour les enfants sont nombreux :

– une plus grande compétence sociale : « Il est plus sociable, plus confiant. Quand j'ai commencé à venir ici, il ne voulait pas me quitter, il restait assis sur mes genoux mais maintenant il est totalement intégré. Il adore le centre et il s'y socialise, ce qui est très bon pour lui, je pense. Je regrette seulement de ne pas avoir commencé plus tôt. » (Parent).

– un plus grand développement cognitif : « J'ai appris la langue de façon phonétique et j'ai des problèmes avec l'orthographe et l'écriture. Je voulais que ce soit différent pour Lee. Lee a commencé à lire quand j'ai commencé le cours familial. Je l'ai vu changer énormément. Il adore les livres et les histoires et il commence à reconnaître les mots. Il adore parler des images. Il aime apporter ses livres à l'école. Il a commencé à regarder les inscriptions dehors et demande toujours ce qu'elles signifient. Ça a commencé après que nous nous sommes rendus à la bibliothèque et qu'il a fallu trouver les indications et les noms de rues. » (Parent).

– une remédiation précoce pour les besoins spéciaux et une meilleure intégration aux programmes réguliers : « Tim était un enfant unique et il avait déjà été évalué comme ayant des besoins éducatifs spécifiques : on pensait qu'il était autiste. Il était allé dans une crèche précédemment mais la crèche pensait ne pas pouvoir répondre à ses besoins. Il était prévu que Tim irait dans des écoles spécialisées. Tim s'est vu offrir une place dans la crèche du centre. Il a fait de grands progrès avec l'appui d'un professionnel attentif et compétent. On a finalement conclu qu'il n'était pas autiste et qu'il pouvait aller à l'école. » (Enseignant).

– un bien être physique accru : « Karrie souffrait de négligence physique. Elle était mal nourrie et immature dans son développement. Un appui domestique a été fourni par le centre à la mère et Karrie a obtenu une place dans le groupe de soin alimentaire. Karrie et sa mère prenaient leur déjeuner ensemble dans la salle familiale. Un appui familial permanent et un suivi ont permis de s'assurer que Karrie était bien traitée. La négligence a main-

tenant cessé et des progrès ont été accomplis dans le gain de poids et le développement de l'enfant. » (Responsable de centre).

– une diminution du nombre de cas de protection de l'enfance et de placement d'enfants : « Brin est une mère célibataire avec deux enfants qui sont inscrits au registre de protection de l'enfance pour abus affectif et négligence. La relation entre Brin et son assistante sociale s'est interrompue et Brin a eu également des problèmes financiers. La vie familiale est devenue chaotique. Le centre a fourni un hébergement temporaire au plus jeune et une place à temps complet à l'aîné. Brin a constamment bénéficié de l'appui du personnel du centre, à travers un personnel chargé de la santé et un autre pour le soin aux enfants. Les responsables du centre connaissaient les besoins de Brin et pouvaient l'aider et la protéger quotidiennement. Brin a bénéficié de séances de thérapie au centre et a ensuite rejoint un cours de formation familiale. Elle a aussi participé à des sessions de conseil par l'intermédiaire de son référent local. La gamme des appuis a été fructueuse et Brin a gagné la confiance de nombreux acteurs du centre. Les deux enfants ont été retirés du registre de protection de l'enfance. » (Professionnel du soutien familial).

Les bénéfiques pour les familles

Les parents, également, y voient plusieurs avantages :

– un isolement réduit : « Sans le centre, je serais enfermée à la maison. Il me sauve de l'isolement, je peux partager mes problèmes avec d'autres mamans. On peut parler aux autres alors que parfois on ne peut pas parler à sa famille. » (Parent).

– des relations familiales améliorées : « Je me sens plus heureuse maintenant. Quand maman s'occupait de Kylie, je me sentais perdue. Maintenant je me sens à nouveau comme une personne et je peux parler de ce que je fais. C'est comme si j'étais à nouveau là, ma relation avec mon compagnon s'est améliorée et Kylie est plus heureuse à la maison. Je me rends compte que l'on peut réparer les choses. » (Parent).

– moins de stress et une meilleure santé mentale : « En tant que père célibataire, ils m'ont apporté un formidable appui que je n'oublierai jamais. J'étais tellement sous pression et stressé que je ne m'en sortais pas. Quand je vois d'autres parents avec des enfants en bas âge, je leur dis à chaque fois : "Allez là-bas, ils vous donnent une bonne base pour la vie". » (Parent).

– plus d'estime de soi et de confiance : « Je me suis rendue compte que je pouvais faire des choses. Je ne suis pas inutile. Je ne suis pas seulement une maman. Je peux m'occuper des enfants et faire des choses pour moi aussi. J'ai essayé d'avoir une formation quand j'étais mariée mais il m'a arrêtée, il me disait que je ne saurais rien faire, il ne me laissait pas aller en cours. Maintenant je pense que je peux. » (Parent).

– de meilleures compétences parentales : « La crèche m'a aidée à fixer des limites et à m'y tenir. J'ai été poussée à jouer et à interagir de façon positive avec les garçons et j'ai appris à communiquer avec eux sans me mettre à crier, à menacer ou à frapper. Je suis capable de faire ce que j'ai appris à la maison et de le montrer à mon mari. Il a commencé à s'associer aux jeux de nos fils. » (Parent).

– un meilleur accès à la formation des adultes : « J'ai aimé tous les cours. Ils m'ont permis de savoir faire autre chose que la cuisine et le ménage. J'ai pu les suivre parce que je savais que ma fille était gardée par les personnels les meilleurs et les plus attentionnés de la ville. » (Parent).

– une meilleure employabilité : « Tous les cours m'ont aidé à gagner la confiance et les compétences dont j'avais besoin pour faire carrière. Ils m'ont permis de penser à ce que je voudrais faire à l'avenir. Je veux maintenant suivre un cours d'assistant scolaire. » (Parent).

– de plus hautes aspirations : « J'ai des idées maintenant. J'aimerais faire quelque chose avec des enfants, peut-être assistant dans une école maternelle, ou dans un cours plus formel, comme assistant scolaire. Je veux être en situation d'aider les femmes et les familles. L'aide est à disposition, alors j'aimerais voir là où je pourrais aller. » (Parent).

– plus de santé et de bien être : « Le centre a eu un énorme impact sur toute la famille qui était sur le point de s'effondrer. Outre les soins attentifs apportés à Jo, le centre m'a permis d'avoir du temps et un lieu pour récupérer après sa naissance, la constante perte de sommeil, l'hémorragie cérébrale et le sentiment général de désespoir et d'accablement. En cela, il a beaucoup contribué à diminuer mon niveau de stress, ce qui a eu un effet positif sur ma pression sanguine et a réduit le risque d'une nouvelle attaque. Et surtout, cela m'a permis d'aimer réellement Jo, quelque chose que je craignais de ne jamais pouvoir faire. Sans le soutien du centre, les choses auraient tourné tout à fait différemment. » (Parent).



Nous considérons que nous sommes arrivés à un moment décisif du développement de la politique en faveur de la petite enfance et des familles en Angleterre. Nous sommes peut-être sur le point de mettre en place un système remarquable par sa qualité d'éducation, de soin et de soutien familial à partir de la naissance, doté d'équipes de professionnels hautement formés et ayant une représentation de l'apprentissage dans son sens le plus large et le plus rigoureux à partir de la naissance. Cependant, nous pouvons aussi percevoir le danger d'une approche faussement valide qui fait son chemin discrètement, en mettant en avant ce qui serait un service de seconde classe, séparé de son axe d'éducation de haute qualité assurée par des enseignants bien formés destinée à la frange la

plus jeune de la population. Nous pensons qu'en cette époque de contraintes économiques, il est important de défendre ce système avec vigueur afin de convaincre ceux qui sont en position de prendre des décisions que reculer sur la qualité des nouveaux services intégrés, construits sur la base d'une forte philosophie de l'éducation et de la pédagogie, serait finalement une mauvaise affaire pour les enfants et ne permettrait pas de garantir les résultats auxquels nous nous sommes tous engagés. Nous espérons que cela ne se produira pas.

BIBLIOGRAPHIE

BELSKY J et MELHUIH E. (2007) : « Impact of Sure Start Local Programmes on Children and Families » in Belsky J, Barnes J, & Melhuish E, (Eds.) (2007) *The National Evaluation of Sure Start: Does Area-based Early Intervention Work?* (pp. 133-154), The Policy Press: Bristol, UK.

BERTRAM T., PASCAL C., BOKHARI S., GASPER M. et HOLTERMANN S. (2002) : *Early Excellence Centre Pilot Programme, Second Evaluation Report 2000-2001*, Research Report 361, DfES: London.

MOSS P. (1996) : « Vers une définition des objectifs des services d'accueil de la petite enfance », in S. Rayna, F. Laevers and M. Deleau (dir.) *Quels objectifs pédagogiques pour l'éducation préscolaire ?* Paris, Nathan-INRP.

MOSS P. (2008) : *Early Childhood Education: Markets and Democratic Experimentalism*. http://www.bertelsmann-stiftung.de/bst/de/media/xcms_bst_dms_24015__2.pdf/.

SMITH T., COXON K., SIGALA M., SYLVA K., MATHERS S., LA VALLE I., SMITH R., PURDON S., DEARDEN L., SHAW J. et SIBIETA L. (2007) : *National Evaluation of Neighbourhood Nurseries Initiative*, DCFS Publications: Nottingham.

SYLVA K., MELHUIH E., SAMMONS P., SIRAJ-BLATCHFORD I., TAGGART B. et ELLIOT K. (2003) : *The Effective Provision of Pre-School Education (EPPE) Project: Findings from the Pre-school Period*, Institute of Education, University of London: London.

